

## Alliance mondiale des professions de santé (AMPS)



*Déclaration conjointe au Conseil exécutif de l'OMS 156 (février 2025)*

### **Point 12 de l'ordre du jour : Personnel de santé et de soins**

*Avant de débiter la lecture de la déclaration conjointe, voici les acteurs non étatiques qui l'ont cosignée :*

- *FDI Fédération Dentaire Internationale (FDI)*
- *FIP Fédération internationale pharmaceutique*
- *CII Conseil International des Infirmières*
- *AMM Association médicale mondiale*
- *Confédération mondiale de la physiothérapie (World Physiotherapy)*
- *Association internationale pour les soins palliatifs*

Cinq des organisations qui soutiennent cette déclaration - la FDI, la FIP, le CII, l'AMM et la Physiothérapie mondiale - font partie de l'Alliance mondiale des professions de santé, qui représente plus de 41 millions de professionnels de la santé dans le monde, et ont signé un protocole d'accord avec l'OMS.

En ce qui concerne le recrutement éthique et le code de pratique mondial, nous sommes préoccupés par la pratique persistante et non durable des pays à revenu élevé qui épuisent le personnel de santé dans les pays à faible revenu, souvent eux-mêmes confrontés à de graves pénuries. Ce type de recrutement menace l'accès aux services de santé essentiels dans les régions qui manquent de ressources et compromet les initiatives fragiles de renforcement des capacités nationales ainsi que les engagements mondiaux communs en faveur de l'équité en matière de santé et de la couverture sanitaire universelle.

En 2023, le Dr Tedros s'est engagé à convoquer une réunion des pays à revenu élevé qui assurent la majorité du recrutement du personnel de santé international. Nous soutenons cette approche visant à améliorer le respect du Code. Nous sommes toutefois préoccupés par le fait que cette réunion n'ait pas encore eu lieu et pensons qu'elle devrait désormais être une priorité.

En ce qui concerne la stratégie mondiale pour les ressources humaines en santé, nous sommes préoccupés par le ralentissement du rythme de mise en œuvre. La pénurie de travailleurs de la santé prévue pour 2030 s'est aggravée, reflétant une insuffisance persistante des investissements, une menace pour la qualité des soins et un fardeau massif pour les professionnels de la santé. Les conditions de travail se détériorent à mesure que les gouvernements réduisent les budgets de la santé ou privatisent les services, ce qui se traduit en outre par une perte des droits du travail et des droits à la retraite. Les violences à l'encontre des professionnels de la santé se multiplient et s'aggravent, et ces derniers souffrent de détresse morale en raison du sous-

## Alliance mondiale des professions de santé (AMPS)



*Déclaration conjointe au Conseil exécutif de l'OMS 156 (février 2025)*

financement des services de santé. Nous demandons instamment aux États membres de donner la priorité à la qualité des soins et au droit à des conditions de travail sûres et décentes.

Enfin, nous sommes également préoccupés par le fait que l'OMS fasse l'amalgame entre les professionnels de la santé et les prestataires de services de santé, tels que les travailleurs de la santé et les agents de santé communautaire (ASC). Faire la différence entre les professionnels de la santé, qui sont agréés/réglés et hautement qualifiés, et les ASC, qui sont moins réglementés, moins formés et ayant moins des responsabilités, a des répercussions importantes et directes sur la sécurité et la qualité des soins. L'AMPS demande à l'OMS et à ses États membres de souligner systématiquement cette différence.